

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00220
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/06/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002422
Commission	Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire		
Direction en charge	Affaires culturelles		
Objet	Musée d'Art et d'Industrie et Couriot Musée de la Mine - Acquisition d'objets - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

Secrétaire de séance

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela, la VSE enrichit le quotidien de chacun. Être bien dans sa ville, c'est s'y épanouir au-delà du strict nécessaire. Nous donnons les moyens aux Stéphanois de découvrir d'autres horizons culturels en faisant, aussi, de la culture un bien commun, socle de nos valeurs républicaines. Elle se manifeste par la diversité d'expression et l'accès de tous les publics.

Le Musée d'Art et d'Industrie et Couriot-Musée de la mine, tous deux Musées de France, sont des établissements culturels de référence qui rayonnent sur le territoire stéphanois. Ils valorisent, conservent et étudient des collections industrielles de niveau national et international.

En vertu de l'article L. 451-1 du Code du patrimoine relatif aux musées de France, tout projet d'acquisition, à titre onéreux ou gratuit, d'un bien destiné à enrichir les collections des musées est soumis à l'avis de la commission scientifique Auvergne-Rhône-Alpes d'acquisition des collections des musées de France.

■ **Motivation et opportunité**

Les dons, legs ou achats proposés à l'initiative des musées s'inscrivent dans le cadre d'une politique d'acquisition dont le principal objectif est de développer des collections de référence sur le plan artistique et technique, mais aussi sur le plan des représentations sociales, économiques et culturelles, s'inscrivant dans le projet scientifique et culturel des musées (délibération n° 2021-105 du 22 mars 2021).

■ **Contenu**

Les acquisitions suivantes, pour le Musée d'Art et d'Industrie, dont le détail est annexé à la présente délibération (bordereau acquéreur), sont proposées à l'approbation du Conseil Municipal :

- Album d'échantillons de rubans façonnés soie et soie artificielle de toutes largeurs, Saint-Étienne, juillet 1914 à mai 1920,
- Petits échantillons de rubans en soie pour écharpes, Staron, Saint-Étienne, 1900-1920 environ,
- Rubans pour écharpes en velours au sabre, satin monochrome et satin de soie imprimé, Staron, 1900-1960 environ,
- Deux carrés imprimés non roulottés, soie, satin et taffetas imprimés sur chaîne, vers 1920-1930,
- Deux carrés en soie imprimée, Staron, début du XX^e siècle.

Vendeur : DE BAECQUE, 70 rue Vendôme, 69006 LYON

Toutes ces acquisitions ont été présentées aux commissions scientifiques régionales Auvergne-Rhône-Alpes d'acquisition pour les musées de France (DRAC) ou délégations permanentes qui se sont réunies le 4 avril 2024 et ont reçu un avis favorable (annexé à la présente délibération).

■ **Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Saint-Etienne

■ **Point financier**

TABEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)	1 898.00 €			
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	1 898.00 €	00.00 €	00.00 €	00.00 €
Charge nette Ville		1 898.00 €		00.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ **Proposition**

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver ces acquisitions pour un total de 1 898 € TTC (dont 438 € de frais de vente), selon les modalités définies ci-dessus,
- autoriser l'entrée de ces acquisitions dans les collections des musées,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les éventuels documents afférents à ce dossier.
- imputer la dépense et/ou la Recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses	2024	21	21621	2022C6703			
Recettes							

■ **Décision**

Proposition adoptée

35 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire

Gaël PERDRIAU

Le secrétaire

Colette DUCROS